

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 septembre 2021**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE GEMAPI 2021
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 septembre 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 15 septembre 2021.

Étaient présents ou représentés

M. Henry MARTINEZ, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. David CABLAT, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Claude CROS, M. Bernard GOUZIN, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ à Mme Roxane MARC, Mme Véronique NEIL à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Marc ISURE à M. Olivier SERVEL, M. Thibaut BARRAL à M. José MARTINEZ.

Excusés

M. René GARRO, M. Gregory BRO.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2578 du 12 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe GEMAPI ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe GEMAPI 2021 au sein des chapitres 65 et 011 de la section de fonctionnement ;

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les mouvements budgétaires n'entraînant pas d'augmentation de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 65 « Autres Charges de gestion courante » : il est proposé de procéder à une augmentation de 27.024,00 € sur le compte 65548 afin d'y comptabiliser les contributions aux Etablissements Publics Territoriaux des Bassins versants du territoire de la CCVH, notamment le SYBLE « Lez Mosson » et le l'EPTB « Fleuve Hérault ».
- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : il est proposé de procéder à une diminution de crédits sur le compte 61521 pour un montant de 27.024,00 euros afin d'équilibrer l'augmentation des crédits au chapitre 65 ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-annexée sans augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI 2021.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2673
Publication le 28/09/2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 28/09/2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210927-4367-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

BUDGET ANNEXE GEMAPI 2021

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
65-65548 « Autres charges de gestion courante » (dépenses)	+ 27.024,00 €	
011- 61521 « Charges à caractère général » (dépenses)	- 27.024,00 €	